



Points de sujétion

Compte-rendu CGT-Inra

Rencontre du 21 juin 2011
CGT-Inra et le Directeur général
délégué chargé d'appui à la recherche
INRA Paris



M. Eddi nous a reçus en présence de M. Hémidy, DRH.

La délégation était composée de 7 personnes : 2 collègues de Toulouse, 2 d'Orléans, 1 de Jouy, 1 de Lusignan, et 1 représentant national de la CGT-INRA. La délégation a remis les près de 300 signatures recueillies sur la pétition.

La Direction a écouté ce que chacun avait à dire lors d'un tour de table :

Les collègues de Toulouse, porteurs des pétitions signées par 76 collègues sur les 77 qui touchent les points de sujétion, ont souligné que ceux qui en ont le plus besoin sont les collègues qui travaillent sur la faune sauvage. Les animaliers également, qui travaillent souvent le week-end et affirment leur revendication de voir le travail correctement rémunéré.

Une collègue animalière de Lusignan confirme : « *les collègues ne veulent pas travailler gratuitement* », et donne l'exemple d'un animalier qui travaille sur les porcs et vient à 4H du matin pour remplir la bétailière. Il repart ensuite chez lui. Les trois quarts d'heure effectués ainsi la nuit lui rapportent 7 euros.

Une collègue animalière de Jouy raconte comment elle en est arrivée à travailler quasiment tous les week-ends. Avant, ils étaient 4 et chacun travaillait donc un week-end sur 4. Un a une longue maladie, un autre est victime d'un accident du travail. Le troisième n'a pas pu supporter les conditions de travail ainsi créées et est tombé malade à son tour. Elle se retrouve donc seule à assumer les gardes au secteur lapin sans pouvoir prendre ses récupérations car ses collègues du secteur ovins/caprins, son affectation principale, sont mobilisés avec du temps de trajet sur l'autre site, appartenant à la même unité, mais distants de 40 km, afin de répondre aux carences de personnels.

Les collègues d'Orléans expliquent que dans leur centre, les forestiers ont beaucoup de déplacements (15 à 16 semaines dans l'année), que beaucoup sont au taquet PPR5 ou PPR3, et que l'heure supplémentaire est payée au dessous de l'heure normale. Dans ces conditions, les collègues qui pourtant aiment leur métier, cesseront d'accepter de partir longtemps de chez eux sans être mieux rémunérés.

La représentante CGT donne l'exemple d'un collègue qui est de garde une semaine par mois et pour cela, touche des points de sujétion et bénéficie de récupérations. Comme il a trop de récupérations à prendre (pour le fonctionnement de l'unité), il n'a pas pu prendre tous ses congés il en a mis sur un CET. Mais il n'a pas pu tout y mettre. L'administration lui a donc racheté des jours, à un prix dérisoire. Elle indique que la situation est extrêmement tendue, et que la diminution du nombre de postes de catégorie C fait que les contraintes et astreintes de ceux qui restent ne font qu'augmenter.

Elle souligne que ce système de compensation des astreintes et de contraintes n'est pas adapté parce que l'enveloppe est limitée (nombre de points alloués par centre, interdiction de dépasser le « PPR5 », nombres de PPR5 et PPR3 limités) et que l'évolution du point de sujétion ne suit pas celle du point d'indice, contrairement aux engagements écrits de la Direction Générale dans la note de service 2002-15. La CGT, avec les collègues concernés, demande la revalorisation de la valeur du point de sujétion et son rattrapage depuis 2003. Pour le futur, elle demande que s'ouvrent des négociations pour un autre système de compensation basé sur des heures supplémentaires.

M. Eddi répond aux collègues qu'ils ont décrit le quotidien d'une partie essentielle aux activités de l'INRA, et qu'il comprend bien que nous demandions une revalorisation. Il a fait chiffrer à la DRH ce que coûterait cette revalorisation. M. Hémidy indique que près de 2 millions d'euros auraient été versés au total depuis 2003, en indemnités de sujétions. Il estime la progression du point d'indice depuis cette période à 5,8%. Une revalorisation représenterait donc 120 000 euros. M. Hémidy ajoute que les collègues qui sont ou ont été à 5 fois la PPR ne pourront de toute façon pas bénéficier d'une éventuelle revalorisation (car ils dépasseraient la PPR5). M. Eddi reconnaît que par rapport au budget de l'INRA, ce n'est pas énorme, mais que ça représente tout de même 2 postes. Il rappelle que la situation budgétaire est contrainte et indique que si la DG distribue la PES, c'est parce qu'elle y est légalement contrainte. Il affirme qu'il refuse de laisser dire que la DG pense que le travail des collègues qui ont des astreintes et des contraintes est moins excellent que celui des autres. Il indique que lors de la construction du budget, la DG doit faire des choix. Il prend enfin l'engagement d'examiner la question lors de la construction du budget de 2012 à l'automne 2011, dans la partie masse salariale.

La délégation considère que c'est une ouverture (qui nous change des fins de non recevoir précédentes), mais que rien n'est gagné. Si les engagements de la DG pris en 2002 avaient été respectés, nous n'en serions pas là. Nous refusons d'endosser un choix éventuel à l'intérieur de la masse salariale, entre les postes et la revalorisation des points ou entre les promotions et la revalorisation. Nous avons travaillé, et beaucoup. Tout travail mérite salaire. Nous ne voulons plus faire du travail supplémentaire pour moins cher que le travail normal. Nous voulons simplement la revalorisation des points de sujétion.